

Image not found or type unknown



Suite du dossier changement de destination pour un batiment

Par **dervout**, le **02/06/2009** à **22:09**

Bonjour,
Pourquoi ce batiment serait en zone inondable? Ce terrain est draine, on y circule aisément, pour quelle raison la commune n'aurait pas mis un droit de préemption sur le terrain, qui logiquement n'aurait jamais du être revendu. A ce titre, comment se fait-il que nous soyons taxé: foncière et impôts locaux sachant que nous n'avons jamais eu de poubelle. Est-il possible de le louer à titre commercial donc recevant du public? Sur quel critère une location pourrait être admise aux yeux de la loi. MERCI